96B 16686

ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.Advisors
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966
au capital de € 2.145.120 d'euros
Siège Social : 3 avenue Hoche 75008 PARIS
410 204 390 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2006

L'an deux mil six,

Le 17 mai,

A 11 heures,

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
02 NOV. 2006
N° DE DEPOT

Les actionnaires de la Société ASSET ALLOCATION ADVISORS – A.A. Advisors, Société Anonyme au capital de 2.145.120 d'euros, divisé en 134 070 actions de 16 € chacune, dont le siège est 3, Avenue Hoche – 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée le 25 avril 2006 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par M. Jean-Louis MILIN, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Messieurs Stéphane CORSALETTI et Julien MECHLER, sont appelés comme scrutateurs. Messieurs CORSALETTI et MECHLER acceptent cette fonction.

Mademoiselle Josiane FABRE est désignée comme Secrétaire.

.....

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

7. Nomination de nouveaux membres du Conseil

.....

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, nomme Monsieur Jean PIERSON en tant que Membre du Conseil, pour une période de trois années, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, nomme Monsieur Arnaud GUERRIER de DUMAST en tant que Membre du Conseil, pour une période de trois années, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, nomme Monsieur Nicolas LESUR en tant que Membre du Conseil, pour une période de trois années, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte que le mandat de Monsieur Jack AVRY est arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée et décide de ne pas le renouveler.
Sur proposition du Conseil de Surveillance, elle décide de nommer Monsieur Jack AVRY en tant que Censeur, pour une période de trois années, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités, publications, déclarations où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

Pour extrait certifié conforme

Josiane FABRE
Secrétaire de l'Assemblée